

## FICHE SYNTHÉTIQUE – PROJET DE LA REUNION

### TERRITOIRE

*Pop.* : 837 866 (17,3% en zone non conventionnée) *Densité* : 334 hab/km<sup>2</sup> (moyenne nat : 114)

*Nb d'entreprises de plus de 10 salariés* : 1 850

*Part de résidences secondaires* : 2%

*Taux FSN* : 51,6% *Plafond FSN* : 515 €

*Lignes ADSL dégroupées* : 99,4% *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 30,7%

### ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

*CCRANT* : 08/11/2012 *Consultation ARCEP* : s'achève le 13/09/2013

*Conventions de déploiement sur le territoire* : Commune de St Denis avec Orange le 17/12/2013

*Déploiements FttH d'initiative privée* : 1 communes (Orange, début en 2015), soit 21% des foyers

*Déploiements FttO d'initiative privée* : 23 communes sur les 24 (Orange), soit 100% des entreprises

### OBJECTIFS DE COUVERTURE À LONG TERME (SDTAN)

*Adoption du SDTAN* : le 14/05/2013 par l'Assemblée Régionale

*Couverture* : **100% de la population en FttH à horizon 2026**

### PROJET PHASE FSN – PÉRIODE DE 5 ANS 2014 – 2019

*Coûts du projet* :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	26.7 M€	11.721 M€	-	2015-2019
FttH*	146 233	99.7 M€	35.93 M€	683 €	2015-2019
FttH racco.	121 651	58.9 M€	18.25 M€	484 €	2015-2024
FttH bât. prio.	-	-	-	-	-
FttO	-	-	-	-	-
Inclusion numérique	9 309	3.7 M€	1.397 M€	400 €	2015-2019
Etudes	-	1 M€	0.3 M€	-	2014-2019
Continuité territoriale	-	23.5 M€	11.58 M€	-	2015-2019
<b>coût total : 213,5 M€ (dont 70 M€ FSN avec le bonus de 15%)</b>					

La tranche conditionnelle de demande de soutien revient à solliciter une aide du FSN en cas de défaillance d'Orange dans le cadre de son engagement de desserte FttH sur la commune de Saint Denis.

Orange a annoncé couvrir les 71 600 locaux résidentiels et professionnels de la commune de Saint-Denis. En cas de défaillance, la Région pourrait être amenée à suppléer à la défaillance de l'opérateur historique.

La demande de soutien complémentaire sollicité auprès du FSN serait de 3,55 M€ et de 4,1 M€ avec la prise en compte de la prime pour projet supra-départemental

*Notes sur les déploiements* :

Sur le volet desserte interne du territoire :

L'objectif fixé dans le cadre du SDTAN de la Réunion consiste à atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit FTTH d'ici 2026 soit en 12 ans.

Malgré les actions déjà engagées sur le territoire à travers la délégation de service publique confiée à LRN, deux principes forts doivent guider l'action des collectivités sur le territoire :

- Les zones de fragilité Haut Débit doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire afin de ne pas accentuer la fracture numérique existante sur le territoire ;
- Le développement économique de l'île doit être également une priorité.

Le scénario retenu dans le cadre du SDTAN consiste à:

- Desservir par une solution de montée en débits ADSL, en priorité les zones les plus mal desservies en haut débit et sur lesquelles l'action de montée en débit sera la plus efficace.

Les 42 sous répartiteurs téléphoniques les plus efficaces, éligibles à l'offre PRM ont été ciblés. Chacun d'entre eux permet de rendre éligible plus de 450 lignes à un débit d'au moins 4 Mbit/s.

- Prioriser les déploiements FTTH en fonction des coûts de déploiements et des services haut débit disponibles.

Ce scénario présente l'avantage de réaliser un compromis intéressant entre la mobilisation des solutions de montée en débits ADSL sur les SR les plus efficaces et permet d'être à la fois efficace et équitable en matière d'aménagement numérique sur le territoire réunionnais.

#### Sur le volet continuité territoriale

Le projet consiste à améliorer la continuité territoriale numérique par la création d'une prestation de "Transit de contenu" ouverte à tous les FAI opérant à La Réunion. Cette prestation de "Transit de contenu" donnera accès aux contenus les plus populaires de l'Internet à un prix comparable à celui de la Métropole. Elle permettra ainsi aux FAI réunionnais de proposer à leurs clients (entreprises et particuliers) des accès à Internet de meilleure qualité et à des prix attractifs proches de ceux pratiqués en Métropole.

Sur le plan technique, la prestation repose sur un achat en gros de capacités sur des câbles sous-marins existants, complété par la mise en place d'un système de serveurs (CDN, cache, DNS) permettant de stocker localement les contenus internet les plus populaires et destiné à apporter de la réactivité et de la flexibilité dans la réponse aux demandes de débits des FAI, à gérer la mutualisation des trafics et à améliorer la fluidité de l'Internet pour les réunionnais (suppression de la latence et suppression de la congestion pour tous les contenus recueillis via la solution).

*Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Conseil Régional de La Réunion*

*Montage juridique :*

**Scénario « cible » pour la desserte interne du territoire** (Scénario de référence du SDTAN non arrêté à ce stade de la procédure)

La Région envisage de traiter la gestion des boucles locales optiques (BLO ou BL FTTH ci-après) en deux temps afin de tenir compte de la fin de la DSP G@zelle et d'éviter les risques de concurrence avec certains services rendus par La Réunion Numérique (LRN) :

- Étape 1 : Retenir un gestionnaire pour une période de 5 ans (jusqu'à la fin de la DSP)
- Étape 2 : Élargir le périmètre au réseau G@zelle et aux missions confiées pour le moment à LRN.

Pour la période de transition (2014 / 2019) le SDTAN de La Réunion a défini dans le cadre du SDTAN les grands principes de mise en œuvre suivants qui devront faire l'objet d'une validation courant 2014 :

- Séparation de la construction des boucles locales optiques de l'exploitation de ces dernières
- Pour la construction, une maîtrise d'ouvrage publique non déléguée est privilégiée. Une structure existante pourrait être mobilisée pour appuyer techniquement le maître d'ouvrage. La SPLa MARAINA pourrait être mobilisée en ce sens.
- Pour l'exploitation des boucles locales optiques, une maîtrise d'ouvrage non déléguée est également privilégiée. Cependant l'affermage n'est pas à ce stade écarté au regard de la complexité de l'exploitation technique d'un tel réseau et de sa commercialisation. La mise en œuvre d'un gestionnaire unique des boucles locales optiques est privilégiée à ce stade.

Le nouveau réseau optique n'a pas vocation à dupliquer les infrastructures existantes, qu'elles soient publiques ou privées. Les réseaux qui seront déployés sont totalement complémentaires du réseau G@zelle dans le respect du principe de cohérence des RIP.

**De nombreuses modalités juridiques seront affinées et validées dans le courant de l'année 2014**

**Concernant la continuité territoriale**, c'est un marché global de performance qui a été retenu pour la mise en œuvre du service public de transit de contenu. Le prestataire sera retenu après une procédure de dialogue compétitif.

	Communes et interco.	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres
<b>Montant</b>	-	-	<b>64.6 M€</b>	<b>70.1 M€</b>	<b>58.4 M€</b>	-
<b>%</b>	-	-	<b>33.5%</b>	<b>36.3%</b>	<b>30.2%</b>	-

*Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :*

- T3 2014 : lancement des procédures (marché de travaux et marché d'exploitation)
- T2 2015 : sélection des partenaires privés

## NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Existence d'un RIP : Le Réseau G@zelle de plus de 400 km de fibre optique est établi par la Région et exploité à travers une DSP (affermage) confiée à LRN. La fin du contrat de délégation de service public est prévue en 2019
- La Région revendique la prime pour l'exploitation supra départementale de 15% ayant consolidé la maîtrise d'ouvrage à l'échelon le plus haut qu'elle pouvait et considérant qu'elle sera attentive à ce que le partenaire privé en charge de l'exploitation du réseau ait une emprise supra-départementale.
- Le dialogue compétitif est achevé sur le marché de continuité territoriale et la Région souhaite connaître les éventuelles modalités à prendre en compte avant la notification de ce marché afin de s'assurer de l'éligibilité de ce volet aux fonds du FSN.